

29) 17) Approbation d'une dépense de 24.300.frs. pour installation d'un poste téléphonique à la Redoute et aux Camélias, pour un montant de 29.700.frs.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver :

1°) une dépense de 24.300.frs. relative à l'installation d'un poste téléphonique à la Redoute .

2°) une dépense de 29.700.frs. relative à l'installation d'un poste téléphonique au Centre de Soins des Camélias à St-Denis.

Cette somme se décompose comme suit :

- part contributive de la Commune(2 km).....	5.400.frs.
- taxe de raccordement.....	<u>24.300.frs.</u>
Total	<u>29.700.frs.</u>

Ces dépenses seront imputées à l'article 664 du budget primitif 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Benoit, le 5 Avril 1965
P. / le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Checharo